

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

VILLE DE LACHUTE

Avril 2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	Mot du maire	2
2.	Introduction	3
3.	Portrait de la Ville de Lachute.....	3
4.	Présentation du groupe de travail.....	5
4.1	Présentation du chargé de projet.....	5
4.2	Présentation du comité consultatif et de suivi	5
5.	Consultation de personnes handicapées et de leur représentant	5
6.	Obstacles et mesures planifiées pour l'année 2026.....	6
6.1	Promotion	6
6.2	Accessibilité aux services offerts	6
6.3	Accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi.....	7
6.4	Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations	8
6.5	Accessibilité à l'information et aux documents	8
6.6	Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile).....	9
6.7	Approvisionnement en biens et en services accessibles.....	9
6.8.	Adaptation ayant une incidence sur la participation sociale	10
7.	Suivi et évaluation	10
8.	Engagement et diffusion.....	10
9.	Conclusion	11
10.	Pour nous joindre.....	12

1. MOT DU MAIRE

C'est avec fierté que je présente le tout premier Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Lachute.

Par cette démarche, notre municipalité réaffirme clairement son engagement envers l'accessibilité universelle, l'inclusion et le respect des droits de chaque personne, sans exception.

Ce plan représente bien plus qu'un document administratif : il témoigne d'une volonté collective d'améliorer concrètement la qualité de vie des citoyens vivant avec une limitation fonctionnelle. Guidés par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, nous avons souhaité poser des actions significatives et durables afin de réduire les obstacles qui persistent encore dans notre environnement, nos services et nos infrastructures.

Je tiens à souligner le travail rigoureux du comité de travail, formé de représentants de toutes les directions municipales. Leur collaboration, leur sensibilité et leur implication ont permis d'identifier avec justesse les enjeux prioritaires et de proposer des solutions réalistes, adaptées et porteuses de changement. J'aimerais également remercier sincèrement les citoyens qui ont accepté de partager leur expérience lors des consultations. Leurs témoignages ont été essentiels pour orienter la planification de mesures réellement ancrées dans la réalité quotidienne.

Ce premier plan marque le début d'une démarche évolutive. Certaines actions seront réalisées dès cette année, alors que d'autres s'inscriront dans une perspective à plus long terme. Ce rythme progressif assure une mise en œuvre réfléchie, structurée et durable, tout en démontrant notre volonté d'agir maintenant.

Lachute est une ville en croissance, dynamique et résolument tournée vers l'avenir. Notre ambition est qu'elle soit aussi une ville inclusive, où chaque personne peut participer pleinement à la vie collective, se déplacer librement, accéder à tous les services et trouver sa place dans notre communauté.

Je vous invite à prendre connaissance de ce plan d'action et à demeurer engagés avec nous, afin que Lachute continue de se développer comme un milieu de vie accueillant, accessible et équitable pour toutes et tous.

Le maire de Lachute,



Bernard Bigras-Denis

2. INTRODUCTION

Ce plan d'action est élaboré conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Il vise à réduire les obstacles à la participation sociale et à promouvoir l'accessibilité universelle dans toutes les sphères d'activité de la Ville de Lachute.

Il s'agit du premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Lachute. Cette étape marque un engagement fort de la municipalité à intégrer pleinement les principes d'inclusion et d'accessibilité dans ses politiques et ses projets.

Pour assurer la réussite de ce plan, un comité de travail a été mis en place. Ce comité regroupe des représentants de chacune des directions de la municipalité et est coordonné par la direction générale. Ensemble, ils travaillent à identifier les obstacles, proposer des solutions et mettre en œuvre des actions concrètes pour favoriser l'épanouissement des personnes vivant avec un handicap sur le territoire.

Comme il s'agit du premier plan, la Ville de Lachute a choisi d'identifier des mesures réalisables à court terme, permettant d'obtenir des résultats concrets dès la première année. Parallèlement, des mesures à plus long terme ont été amorcées, lesquelles nécessiteront des étapes supplémentaires et se concrétiseront au cours des prochaines années. Cette approche progressive assure une mise en œuvre efficace et durable, tout en démontrant un engagement immédiat envers l'accessibilité universelle.

3. PORTRAIT DE LA VILLE DE LACHUTE

Située dans la région des Laurentides, au Québec, Lachute est le chef-lieu de la MRC d'Argenteuil. Traversée par la rivière du Nord, elle occupe une superficie d'environ 112 km² et compte une population de 15 508 habitants en 2026, en croissance constante.

Cette ville dynamique se distingue par son rôle stratégique dans les Laurentides, tant sur le plan économique que résidentiel. La Ville de Lachute compte plus de 150 employés répartis dans huit directions municipales, ce qui lui permet d'offrir des services diversifiés et adaptés aux besoins de sa population. Elle dispose également de plusieurs bâtiments municipaux essentiels à la vie communautaire, dont l'hôtel de ville, un centre communautaire pour les personnes âgées, une bibliothèque, une piscine intérieure, un aréna et la construction d'une nouvelle bibliothèque moderne est actuellement en cours. Ces infrastructures témoignent de l'engagement de la Ville à offrir un cadre de vie complet et des services accessibles à tous ses citoyens.

Lachute bénéficie d'une localisation privilégiée, à mi-chemin entre Montréal et Gatineau, et est desservie par des axes routiers majeurs tels que l'autoroute 50, la route 148 qui traverse le centre-ville, et la route 329 vers les secteurs nord des Laurentides. Cette accessibilité favorise les échanges commerciaux et le développement résidentiel, tout en offrant un cadre de vie paisible.

Son histoire remonte à la seigneurie d'Argenteuil concédée en 1682. Lachute s'est développée grâce à l'arrivée des Loyalistes et des familles francophones au XVIIIe siècle. Le XIXe siècle marque un tournant avec la construction du chemin de fer reliant Montréal à Ottawa, propulsant Lachute comme centre industriel majeur. Son patrimoine architectural témoigne de cette évolution, notamment la gare de Lachute construite en 1929 et l'ancien palais de justice datant de 1887.

Aujourd'hui, Lachute est le moteur économique de la MRC d'Argenteuil. Son économie repose sur des secteurs variés tels que l'industrie papetière, la transformation du bois, ainsi que le commerce avec ses commerces locaux et ses grandes surfaces. Elle se démarque également par son centre-ville, ses parcs industriels et par la présence de services essentiels comme l'hôpital et un réseau scolaire bilingue complet.

La ville offre aussi une variété d'attrait touristiques et d'activités, dont le marché aux puces, le Golf Lachute, un parcours historique datant de 1923, ainsi que des événements annuels tels que l'Exposition agricole et Lachute en Fête. Les amateurs de plein air peuvent profiter de sentiers, de parcs, de sports d'hiver et même de circuits panoramiques pour admirer les Laurentides.

Enfin, Lachute connaît une croissance résidentielle soutenue, portée par une forte demande pour des milieux de vie alliant tranquillité et proximité des services. Plusieurs projets d'envergure sont en cours, offrant une diversité de types d'habitations, allant des maisons unifamiliales aux logements locatifs. Ces quartiers sont conçus pour favoriser la qualité de vie, avec des espaces verts, des sentiers et des zones récréatives, tout en intégrant des infrastructures adaptées aux familles, comme des parcs, des écoles et des services communautaires. Cette dynamique reflète l'attractivité de Lachute pour les jeunes familles, les retraités et les investisseurs, consolidant son rôle comme pôle résidentiel majeur dans les Laurentides.

4. PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué des membres suivants :

4.1 Présentation du chargé de projet

- M. André Primeau, directeur général adjoint, Services de proximité.

4.2 Présentation du comité consultatif et de suivi

- Mme Alyson Chevalier, Conseillère, Santé et Sécurité — Service des ressources humaines
- Mme Jasmine Bigras, Greffière adjointe — Service des affaires juridiques
- Mme Josianne Bélanger, Chef de division, Programmation municipale et développement des infrastructures de loisirs — Service des loisirs, culture et vie communautaire
- Mme Julie Roch, Technicienne, Communications et médias sociaux — Service des communications et médias sociaux
- Mme Julie Sans Cartier, Trésorière adjointe — Service des finances et trésorerie
- Mme Kim Villeneuve-Mondou, Chef de division, Bâtiments — Service du génie
- Mme Marie-Josée Russo, Greffière de la cour municipale — Cour municipale
- M. Pascal Larocque, Directeur — Service des travaux publics
- M. Simon-Pierre Martineau, Chef de division, Permis et inspection — Service de l'urbanisme
- M. Jean-François Marinier, Chef aux opérations — Service de la sécurité incendie

5. CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEUR REPRESENTANT

Afin d'élaborer un plan qui reflète de manière fidèle et concrète les besoins de nos citoyens en situation de handicap, le chargé de projet, M. Primeau, a mené une série d'entretiens téléphoniques d'une durée de 30 à 60 minutes avec des citoyens volontaires.

Ces échanges ont permis de recueillir un large éventail de témoignages portant sur les difficultés rencontrées au quotidien, les attentes en matière d'accessibilité ainsi que les pistes d'amélioration souhaitées. Les commentaires reçus ont constitué une base essentielle pour orienter les actions prioritaires du présent plan.

La Ville de Lachute tient à exprimer sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont généreusement accepté de partager leur expérience, leurs préoccupations et leurs idées, notamment Mme. Jocelyne Labelle, directrice de l'Association des personnes

handicapées visuelles et aveugles des Laurentides, ainsi que les citoyennes Mme Emy-Lee St-Denis Laroche et Mme Jeanne Carrière, dont les témoignages ont contribué de manière significative à l'élaboration de ce premier plan d'action.

6. OBSTACLES ET MESURES PLANIFIEES POUR L'ANNEE 2026

6.1 Promotion

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables (services)	Échéances	Indicateurs
Manque de sensibilisation et de compréhension du public concernant l'accessibilité et les besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Augmenter le niveau de connaissance du public concernant l'accessibilité et les besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Organiser une campagne annuelle de sensibilisation via médias sociaux et affiches.	Communications	Fin 2026	Campagne prête pour diffusion en 2027.
Manque de connaissances des élus, gestionnaires et employés municipaux sur les obstacles vécus par les personnes handicapées.	Augmenter le niveau de connaissances des élus, gestionnaire et employé concernant l'accessibilité et les besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Mettre en place une série de capsules pour tout le personnel et les élus.	Ressources humaines	Fin 2026	Formation complétée par les élus et les cadres.

6.2 Accessibilité aux services offerts

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables (services)	Échéances	Indicateurs
Les accès aux bâtiments ne sont pas adaptés de façon optimale pour les personnes en situation de handicap physique (marches, rampes, dénivelés).	Améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap physique en adaptant les accès aux bâtiments municipaux.	Inventorier et corriger les accès aux bâtiments municipaux.	Génie et Travaux publics	T4 2026	Inventaire complété et 50% des corrections apportées.

L'usure des trottoirs (trous, fissures) peut causer des situations où l'accessibilité est difficile pour les personnes à mobilité réduite ou ayant une limitation fonctionnelle.	Permettre un accès sécuritaire aux trottoirs pour les personnes à mobilité réduite ou ayant une limitation fonctionnelle.	Mettre en place un plan de maintenance prioritaire pour assurer des trottoirs sécuritaires et accessibles toute l'année.	Génie et Travaux publics	T4 2026	Plan complété.
--	---	--	--------------------------	---------	----------------

6.3 Accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables (services)	Échéances	Indicateurs
Difficulté pour les personnes handicapées d'accéder aux emplois municipaux.	Faciliter l'accès aux emplois municipaux pour les personnes handicapées.	Promouvoir les postes auprès des personnes en situation de handicap et inclure une note dans les affichages.	Ressources humaines	T3 2026	Canal connu et affichages modifiés.
L'accès aux emplois est difficile pour les personnes avec un handicap.	Permettre de reconnaître et de mettre en valeur les bonnes pratiques des entreprises de Lachute qui embauchent des personnes en situation de handicap.	Promouvoir les entreprises volontaires et leurs pratiques.	Direction générale et communications.	T4 2026	Campagne de recrutement faite.

6.4 Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables (services)	Échéances	Indicateurs
Plusieurs portes lourdes sans bouton automatique peuvent rendre les accès difficiles.	Faciliter les accès aux immeubles pour les personnes avec un handicap.	Installer des ouvre-portes automatiques dans tous les bâtiments municipaux qui le requièrent.	Génie	T4 2026	Inventaire et plan d'action complété.
Parcs non accessibles (bordures non abaissées, sentiers avec obstacles).	Faciliter les accès aux parcs pour les personnes avec un handicap.	Mettre en œuvre un plan d'aménagement des parcs et le mettre en œuvre lors de réaménagement pour inclure des accès adaptés et des aires de jeux inclusives.	Loisirs et travaux publics	Fin 2026	Inventaire et plan d'action.

6.5 Accessibilité à l'information et aux documents

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables (services)	Échéances	Indicateurs
Site Web pas adapté (taille des caractères, navigation, compatibilité multi-appareils).	Faciliter l'utilisation du site Web de la Ville pour les personnes avec un handicap.	Adaptation des pages les plus visitées du site Web pour respecter les normes WCAG.	Communications	T4 2026 ou mise en ligne du site.	Site conforme.
Documents municipaux complexes (langage, mise en page).	Simplifier l'utilisation et la compréhension des documents municipaux.	Produire des documents simplifiés avec pictogrammes contrastés et adaptés au langage courant.	Tous les services et communications	T4 2026	Inventaire complété et 1/3 des documents adaptés

6.6 Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables (services)	Échéances	Indicateurs
Manque d'information auprès des citoyens concernant l'inscription des personnes vulnérables en vue d'une intervention efficace en cas d'urgence.	Informar les citoyens de l'existence d'une liste et du moyen de s'y inscrire.	Promouvoir auprès de la population l'inscription volontaire afin de faciliter l'évacuation des personnes ayant des besoins spécifiques.	Sécurité incendie et communications	T2 2026	Campagne complétée et nouvelles inscriptions.
Méconnaissance du plan d'évacuation pour les personnes handicapées dans les bâtiments municipaux.	Réviser les plans d'évacuation pour tenir compte des personnes handicapées pour tous les bâtiments.	Créer et diffuser un guide d'évacuation des bâtiments municipaux inclusif et planifier des exercices adaptés.	Sécurité incendie	T2 2027	Guide diffusé au personnel et intégration d'exercices annuels.

6.7 Approvisionnement en biens et en services accessibles

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables (services)	Échéances	Indicateurs
Manque de connaissance des besoins des personnes handicapées dans le processus d'achat.	Augmenter le niveau de connaissance des employés impliqués dans le processus d'achat, sur les besoins des personnes handicapées.	Intégrer des critères d'accessibilité dans la politique d'achat et sensibiliser le personnel.	Greffe et ressources humaines	T4 2026	Critères intégrés.
Mobilier urbain non adapté.	Intégrer du mobilier urbain adapté dans les nouveaux projets.	Prioriser l'achat de mobilier urbain accessible dans tous	Travaux publics et loisirs	Fin 2026	Mobilier installé ou planifié

6.8. Adaptation ayant une incidence sur la participation sociale

Obstacles	Objectifs	Mesures	Responsables (services)	Échéances	Indicateurs
Méconnaissance du programme d'accompagnement pour les activités municipales (natation, danse, ateliers).	Faire connaître les activités municipales pour les personnes en situation de handicap.	Compléter le programme d'accompagnement pour favoriser la participation des personnes ayant des besoins particuliers.	Loisirs et communication.	T4 2026	Programme en place
Grands événements peu accessibles (LEF, marche aux flambeaux).	Augmenter le niveau d'accessibilité dans les événements municipaux.	Prévoir des zones réservées et des services adaptés pour les événements majeurs.	Loisirs	T3 2026	Zones planifiées et aménagées

7. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sera effectué par le comité de suivi par le biais de rencontres régulières. Un rapport sera publié sur le site Web de la Ville de Lachute chaque année.

8. ENGAGEMENT ET DIFFUSION

Ce plan a été adopté le 7 avril 2026 par le conseil municipal et sera diffusé sur le site Web de la Ville et disponible à la bibliothèque Jean-Marc Belzile afin d'assurer la transparence et l'engagement envers l'accessibilité universelle.

9. CONCLUSION

La mise en œuvre de ce premier *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* marque une étape déterminante pour la Ville de Lachute.

Par les actions ciblées qu'il propose, ce plan traduit notre volonté collective de bâtir une communauté toujours plus accessible, inclusive et équitable. Les efforts concertés des différents services municipaux, combinés aux témoignages précieux des citoyennes consultées, ont permis d'élaborer un document solide, réaliste et aligné sur les besoins réels du milieu.

Les prochaines années seront déterminantes pour concrétiser les engagements pris et assurer un suivi rigoureux des progrès réalisés. Grâce à une approche structurée, à des échéanciers clairement établis et à des indicateurs de performance mesurables, la Ville de Lachute s'engage à maintenir une amélioration continue de ses pratiques et de ses infrastructures en matière d'accessibilité universelle.

Lachute continuera de se distinguer comme une ville accueillante, proactive et résolument tournée vers l'avenir, où chaque personne, indépendamment de sa condition, peut participer pleinement à la vie collective, se sentir soutenue et évoluer dans un environnement sans barrières. Ensemble, nous posons les bases d'une communauté plus juste, plus inclusive et réellement à l'image de nos valeurs communes.

10. POUR NOUS JOINDRE

La Ville de Lachute invite les citoyens à partager leurs commentaires, suggestions ou préoccupations concernant le Plan d'action pour l'accessibilité universelle ou les services offerts par la municipalité. Votre opinion est essentielle pour améliorer nos pratiques et favoriser l'inclusion.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le directeur général adjoint aux coordonnées suivantes :

André Primeau
Directeur général adjoint, Services de proximité
Ville de Lachute

Courriel : aprimeau@lachute.ca
Téléphone : 450 562-3781 poste 7223
Adresse : 380, rue Principale, Lachute (Québec) J8H 1Y7